Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215602020-20251203-03DEC2503-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 DÉCEMBRE 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	12

Vote
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 03 décembre à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT BERTHEVAS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28 novembre 2025 ;

Présents : Mesdames STRICOT BERTHEVAS Gaëlle, BRULÉ Clarisse, FÈVRE Béatrice, LE NINAN Alexandra, VILLET Emilie,
Messieurs BEY Jean-Marie, BOSCHET David, COUEDIC Jérôme, DUPÉ Laurent, PUISSANT Gérard

Absente : Madame TASTARD OUTIN Christelle,

Absents ayant donné procuration : Madame BAYON Typhaine (procuration à Madame BRULE Clarisse), Monsieur François MILOUX (procuration à Monsieur BEY Jean-Marie)

Secrétaire de séance : Monsieur BEY Jean-Marie

03DEC25_03– Autorisation au maire pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 avant le vote des budgets 2026

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales lequel dispose que le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 avant le vote des budgets dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Vu la nomenclature M57, laquelle autorise cette possibilité pour le budget principal,

Vu la nomenclature M4, laquelle autorise cette possibilité pour le budget assainissement,

Vu les montants inscrits aux budgets 2025

Vu les décisions modificatives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour :
- AUTORISE le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 avant le vote des budgets 2026 comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215602020-20251203-03DEC2503-DE

- *Budget principal : hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », opérations d'ordre*

ARTICLE M57 abrégé	LIBELLÉ	INSCRIT AU BUDGET PRIMITIF 2025 (AVEC D.M)	AUTORISATION POUR 2026 EN L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET DANS LA LIMITE D'UN QUART * arrondi à l'inférieur
2041512	Bâtiments et installations	250 €	**62 €**
2111	Terrains nus	6 400 €	**1600 €**
2151	Réseaux de voirie	70 000 €	**17 500 €**
2152	Installations de voirie	3 000 €	**750 €**
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	104 892,97	**26 223 €**
2188	Autres immobilisations corporelles	40 000 €	**10 000 €**
231	Immobilisations corporelles en cours	286 060 €	**71 515 €**

- *Budget assainissement : Montant des dépenses d'investissement y compris les décisions modificatives, hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », dépenses imprévues, opérations d'ordre)*

ARTICLE M49	LIBELLÉ	INSCRIT AU BUDGET 2025	AUTORISATION POUR 2026 EN L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET DANS LA LIMITE D'UN QUART * arrondi à l'inférieur
203	Frais d'études, de recherche et de développement	13 272 €	**3 318 €**
2158	Autres	6 990 €	**1 747 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 03 décembre 2025
Le Maire, Gaëlle STRICOT BERTHEVAS

Le secrétaire de séance